

CARRELAGE INSTALLÉ DANS LES SAUNAS ET BAINS DE VAPEUR

321SR-2012-2014

DÉTAIL A - STRUCTURE DE BÉTON OU DE MAÇONNERIE

SUPPORTS ADÉQUATS

- Charpente de bâtiment, structure de maçonnerie ou de béton

MATÉRIAUX

- CARREAU
- LAMBRIS DE MORTIER ET COUCHE DE LIAISON - Ciment-colle au latex à un ou deux composants dont un liquide (norme minimale acceptable ANSI A118.4 ou ISO13007-C2S1)
- COULIS - Selon les recommandations du fabricant

INSTALLATION

- Fixer un fil d'attache à tous les 300 mm de distance verticalement et entre 406 mm et 600 mm horizontalement à de la tige de métal galvanisée de 6 mm attachée verticalement sur le dessus de l'isolation. Attacher la latte métallique aux tiges. Appliquer la couche de base éraflée, le lambris de mortier (se référer au Guide de Spécification, Section «Mélanges » 2.8.2) et la couche d'adhérence selon les méthodes proposées aux détails 307W-2012-2014 ou 308W-2012-2014 (pour les murs), 310F-2012-2014-A (pour le plancher) et 315C-2012-2014 (pour le plafond).

RESTRICTIONS

- S'assurer que la membrane d'imperméabilisation choisie peut endurer les conditions de température de la pièce.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Le détail 311F-2012-2014 peut servir de référence pour l'installation des sols, en autant qu'une inclinaison appropriée garantissant un drainage adéquat soit déjà incluse dans le support.
- Les drains devraient être conçus pour éliminer l'eau à la fois de la surface des carreaux et de celle de la membrane d'imperméabilisation. Un lit de drainage peut être ajouté par-dessus la membrane d'imperméabilisation, tel que recommandé par le fabricant En ce qui concerne le drainage, voir le détail 326DR-2012-2014.
- Se référer aux « Notes à l'intention des professionnels » et au Détail 301MJ-2012-2014.
- L'application d'une membrane d'imperméabilisation est essentielle dans les locaux à forte sollicitation (hôtels, douches communautaires, centres sportifs, etc.)
- Toutes les ouvertures, coupes et protubérances doivent être traitées de manière à garantir l'intégrité de l'imperméabilisation
- Se référer au détail 319SR-2012-2014- B pour les renseignements relatifs au drainage.
- Si requise, une membrane d'imperméabilisation (ANSI A118.10) doit être spécifiée. Suivre les recommandations du fabricant
- Lorsqu'une membrane d'imperméabilisation n'est pas spécifiée, une barbotine de ciment au latex doit être employée comme liant sur la dalle de béton.
- L'inclinaison des plafonds doit être de 150 mm par 1 000 mm et celle du plancher, de 20 mm par 1 000 mm.
- Si requis, une couche d'isolation, de polystyrène devrait être utiliser. Consulter le manufacturier.

* Dans les bains de vapeur turcs ou les saunas où la membrane sert à la fois de membrane d'imperméabilisation et de coupe-vapeur, cette membrane doit afficher un taux de perméabilité de 0,5 perm ou moins lorsque testé selon la procédure E de la norme ASTM E-96 à un taux d'humidité de 90 %. Si le taux de perméabilité s'avérait supérieur à 0,5 perm, un coupe-vapeur d'une perméabilité affichant 1,0 perm ou moins lorsque testé selon la procédure A de la norme ASTM E-96 devrait être appliqué sous la masse solide

À suivre - page suivante

Se référer à la page 8.



